

# **CHARTE ACHATS RESPONSABLES**

**Groupe Pierre Fabre**

***Pour une relation client – fournisseur  
responsable et profitable***

**Mai 2024**

1. RESPONSABILITE ET ENGAGEMENTS.....	3
2. OBJECTIFS GENERAUX DE LA POLITIQUE ACHATS .....	4
3. RELATIONS AVEC LES FOURNISSEURS.....	5
3.1 Cadre général .....	5
3.2 Appréciation de l'ensemble des coûts et impacts du cycle de vie des achats.....	6
3.3 Règles éthiques concernant les relations extracontractuelles avec les fournisseurs .....	7
3.4 Respect des règles éthiques liées au droit du travail.....	8
3.5 Identifier et gérer les situations de dépendances réciproques avec les fournisseurs.....	8
3.6 Enjeux environnementaux et sociétaux .....	9
3.7 Conditions de paiement.....	9
4. ATTENTES DU GROUPE PIERRE FABRE VIS-A-VIS DE SES FOURNISSEURS.....	10

# 1. RESPONSABILITE ET ENGAGEMENTS

La responsabilité sociétale de l'entreprise (R.S.E.) est inscrite au cœur du projet du Groupe Pierre Fabre. Elle nous engage au quotidien et se doit d'être partagée avec l'ensemble de nos partenaires et spécifiquement de nos fournisseurs, prestataires et sous-traitants.

La Charte Achats Responsables s'inscrit ainsi dans le cadre de référence que constitue la Charte Ethique du Groupe pour traiter spécifiquement de la fonction Achats. Elle conduit en outre le Groupe Pierre Fabre à rechercher avec ses fournisseurs un optimum de performance économique, de qualité de service, de sécurité d'approvisionnement, d'innovation et d'ouverture internationale à travers une relation fondée sur la confiance et le respect mutuel.

Concevant, développant et commercialisant des produits de santé et de dermo-cosmétique, le Groupe Pierre Fabre s'impose un niveau d'exigence très élevé en termes d'éthique, de qualité et de conformité réglementaire. De plus, le Groupe Pierre Fabre est fier de son enracinement régional en Occitanie et plus particulièrement dans le département du Tarn qui l'a vu naître. Il entretient des relations d'affaires durables avec des entreprises de toutes tailles et soutient le tissu économique local en y encourageant l'installation de ses fournisseurs et de ses partenaires. En même temps, le Groupe Pierre Fabre entend collaborer avec des entreprises qui lui permettent de répondre de manière efficiente à la dimension fortement internationale et concurrentielle de ses activités.

Le Groupe Pierre Fabre a défini les principes régissant sa politique d'Achats responsables afin qu'elle soit mise en œuvre conjointement par ses acheteurs au sein de la fonction Achats, par l'ensemble des collaborateurs du Groupe Pierre Fabre (en France et en filiales) et par ses fournisseurs, dans le but d'instituer une relation client-fournisseur mutuellement responsable et profitable.

Dans cette optique, le Groupe Pierre Fabre a adhéré, en janvier 2011, à la Charte « Relations Fournisseurs & Achats Responsables » (RFAR) du Médiateur des entreprises avec le Conseil National des Achats (CNA) afin de s'inscrire dans une démarche de progrès vis-à-vis de ses fournisseurs.

## 2. OBJECTIFS GENERAUX DE LA POLITIQUE ACHATS RESPONSABLES

Les lignes directrices de la politique Achats Responsables s'appuient sur la politique achats du Groupe Pierre Fabre et sont les suivantes :

- Développer les partenariats avec nos fournisseurs stratégiques, générateurs de performance Coût / Qualité / Délai et Innovation (C.Q.D.I.) et développement durable (DD).

Cet engagement éco/socio-responsable Green Mission Pierre Fabre pour innover durablement au bénéfice de la nature et des hommes s'appuie sur 5 leviers d'actions :

- Innover durablement en s'inspirant de la nature,
  - Protéger l'environnement qui nous entoure,
  - Respecter nos partenaires, nos collaborateurs et leurs territoires,
  - Garantir la qualité et la durabilité de nos produits et l'éthique de nos pratiques,
  - Engager nos collaborateurs, nos sites, nos filiales, nos marques et nos parties prenantes.
- Maîtriser les risques fournisseurs afin de sécuriser les activités du Groupe Pierre Fabre,
  - S'assurer de la sécurité des approvisionnements,
  - Contribuer à la maximisation des résultats de l'entreprise au travers d'une optimisation du rapport coût / valeur de nos achats,
  - Contribuer efficacement à l'atteinte des objectifs stratégiques du Groupe en matière de Qualité et de Logistique,
  - Développer des stratégies visant à réduire l'immobilisation financière et les temps de cycle,
  - Contribuer à la politique R.S.E. du Groupe au travers d'une politique achat responsable et éthique, favorisant par exemple le développement de filières d'approvisionnement en circuit court ou en commerce équitable contribuant aux stratégies Carbone et éco-conception du Groupe, et répondant aux exigences réglementaires issues du Green Deal Européen (ex-Règlement Européen sur la Déforestation importée) ou aux exigences des projets RSE majeurs du Groupe (ex : RSPO (« Round Table on Sustainable Palm Oil », Numérique Responsable),
  - Accompagner le développement international de l'entreprise au travers notamment de la mise en œuvre de stratégies Fournisseurs monde,
  - Mettre en œuvre des processus et procédures achats responsables standardisés et formalisés à l'échelle du Groupe s'inscrivant dans une démarche responsable,

## 3. RELATIONS AVEC LES FOURNISSEURS

### 3.1 Cadre général

Le Groupe recherche une performance durable fondée, notamment, sur des relations étroites et transparentes avec des fournisseurs sensibles à la politique d'Achat Responsable du Groupe Pierre Fabre et capables d'apporter à la fois sécurité d'approvisionnement et innovation et une réponse à nos objectifs qualité et RSE.

Le Groupe Pierre Fabre développe sa présence internationale, en s'appuyant sur des fournisseurs capables d'accompagner cette expansion, tout en maintenant un lien significatif avec son ancrage régional et national.

Dans ce contexte, mettant en œuvre les dispositions de la Charte éthique du Groupe Pierre Fabre, l'acheteur, dans sa relation avec les fournisseurs :

- Se base sur des critères préalables et clairs de sélection,
- Traite les fournisseurs avec équité et assure transparence et objectivité à chaque consultation,
- Se conforme strictement aux législations applicables, notamment en matière de concurrence,
- Ne fait jamais intervenir son intérêt personnel et se dessaisit du dossier en cas de risque de conflit d'intérêts qu'il doit par ailleurs déclarer,
- Accorde une attention particulière aux fournisseurs s'engageant dans la voie du développement durable et de la responsabilité sociétale et environnementale,
- Privilégie les fournisseurs proposant le meilleur compromis entre prix, qualité de services ou de produits, innovation, sécurité, ouverture internationale et respect des engagements R.S.E. du Groupe Pierre Fabre,
- Maintient avec le fournisseur un climat de confiance et respect mutuel, en particulier avec le management de l'entreprise fournisseur, et en particulier son dirigeant, qui sera invité dans cette logique à donner à son client la visibilité nécessaire sur son activité, et ceci notamment afin d'éviter toute situation d'abus de dépendance économique,
- S'engage à rechercher le développement d'une gestion prévisionnelle des achats pour donner de la visibilité aux fournisseurs en communiquant à l'avance les arrêts de commande et les niveaux prévisionnels d'activité moyen et long terme et favoriser ainsi l'adaptation des capacités,
- S'engage à rechercher la protection de la filière en évitant, dans la mesure du possible, de réintégrer brutalement des opérations en période de crise, et être attentif au maintien des capacités et des savoir-faire de sous-traitance qui seront nécessaires au moment de la reprise et du développement,
- Reste attentif à la consolidation des filières de production, aussi bien en cas d'opportunités de développement à l'international qu'en cas de relocalisation sur le plan national ou européen,
- S'inscrit dans une démarche d'innovation ouverte et collaborative avec des fournisseurs potentiels en installant notamment un dialogue étroit et régulier,
- Veille à la confidentialité des données en interne (non diffusées aux personnes qui n'en ont pas besoin pour les projets) et en externe de façon générale et selon le niveau de protection requis
- Informe systématiquement les fournisseurs qui ne sont pas retenus dans le cadre de sourcing et d'appel d'offres.

### **3.2 *Appréciation de l'ensemble des coûts et impacts du cycle de vie des achats***

Pour apprécier l'offre mieux-disante, le Groupe Pierre FABRE s'attache à prendre en compte :

- l'ensemble des composantes du coût (ne pas seulement comparer le prix du bien ou du service, mais intégrer l'ensemble des coûts complémentaires) comme :

- les coûts logistiques associés supportés (transport, stockage...),
- la durée de mise au point technique avec les allers et retours,
- le temps de formation et d'acquisition des compétences,
- les coûts en après-vente à services rendus équivalents,
- les coûts des audits qualité et RSE.

- la vision globale du cycle de vie dans le cadre des achats directs.

- l'ensemble des aléas contribuant aux coûts totaux dans la chaîne d'approvisionnement, tels que :

- les ruptures des approvisionnements,
- la conformité des produits et des services,
- l'ensemble des risques liés au traitement des litiges et à lutte contre la corruption,
- fluctuations de monnaies,
- les risques sociaux, sanitaires et (géo)politiques, non couverts par des assurances,
- la fiabilité du service après-vente et des conséquences possibles en termes de pertes d'exploitation et d'impact sur l'image de l'entreprise.

- L'analyse des coûts comparant la production d'un composant, la mise à disposition d'un service ou d'un produit en interne (« make ») ou en externe (« buy »).

### **3.3 Règles éthiques concernant les relations extracontractuelles avec les fournisseurs**

Conformément aux stipulations de la Charte Ethique du Groupe, les collaborateurs Pierre Fabre, qu'ils soient acheteurs ou non se doivent d'adopter, en toutes circonstances, vis-à-vis des partenaires du Groupe, une attitude strictement professionnelle empreinte de respect et d'indépendance à l'effet d'éviter, en particulier, tout risque de conflit d'intérêts ou de corruption.

Les salariés du Groupe Pierre Fabre ne peuvent en aucun cas recevoir de l'argent des fournisseurs. Tout salarié du Groupe s'interdit directement ou indirectement de solliciter tout avantage personnel d'un fournisseur de quelque nature que ce soit : cadeaux, remises, ristournes, invitations ou déplacements.

Toute acceptation de cadeaux ou d'invitations provenant de fournisseurs devra se conformer strictement aux règles du Groupe en matière de cadeaux et d'invitations stipulées dans le Code de conduite du Groupe Pierre Fabre.

Ainsi, conformément aux dispositions du Code de conduite, sont admis :

- Les cadeaux dits de courtoisie, c'est à dire lorsqu'ils sont limités en valeur (inférieure ou égale à 40 euros ou son équivalent en monnaie locale) et restent dans la limite de trois par an et par tiers (sauf en cas d'appel d'offre et ce sur toute la durée de celui-ci jusqu'à l'attribution du contrat).
- Les repas professionnels s'ils peuvent aider au renforcement du climat de confiance que le Groupe souhaite instituer avec ses fournisseurs. Ils doivent cependant être limités au strict nécessaire en fonction de l'intérêt potentiel pour le Groupe Pierre Fabre, ne pas dépasser une valeur de 70 euros (ou son équivalent en monnaie locale), et demeurer dans une limite de trois par an et par tiers.

Il est envisageable d'effectuer un déplacement chez le fournisseur pour une visite d'usine ou un audit technique s'il est absolument nécessaire et pour une durée conforme au caractère professionnel de ce type d'action. Le regroupement avec un voyage d'agrément avant ou après le déplacement est formellement proscrit.

Il est interdit de participer à toute activité promotionnelle organisée par les fournisseurs qui procurerait un bénéfice personnel et individuel.

Le refus éventuel que peut être amené à formuler un collaborateur au titre des règles du Groupe précitées, doit être communiqué de façon courtoise auprès des fournisseurs, en remerciant l'intention et en mettant en avant lesdites règles internes de transparence et d'éthique du Groupe.

Il est interdit pour un collaborateur de participer physiquement à un appel d'offre en présence d'un conflit d'intérêt potentiel ou avéré auquel ce collaborateur serait exposé (ex conjoint appartenant à une société sollicitée...), afin de prévenir tout risque de conflit d'intérêts, les acheteurs ou experts métiers doivent informer leurs supérieurs de tout lien (de parenté ou autre notamment sous forme de participations financières directes ou indirectes...) qu'ils pourraient avoir avec un fournisseur.

En cas de sollicitation d'un quelconque avantage indu par l'acheteur ou tout autre membre du personnel du Groupe Pierre Fabre, directement ou indirectement, auprès du personnel du fournisseur en relation avec la conclusion de nouveaux contrats ou encore le renouvellement ou extension de contrats existants, le fournisseur doit signaler, dans les meilleurs délais, ce comportement contraire à

la Charte éthique et au Code de conduite du Groupe Pierre Fabre. A cet effet, le fournisseur est appelé à contacter la Direction Ethique et Conformité du Groupe à l'adresse suivante : [compliance.pf@pierre-fabre.com](mailto:compliance.pf@pierre-fabre.com)

### **3.4 *Respect des règles éthiques liées au droit du travail***

Le Groupe Pierre Fabre est soucieux de s'assurer que les fournisseurs respectent les règles éthiques liées au droit du travail et qu'ils fassent leurs diligences vis-à-vis de leurs propres fournisseurs et sous-traitants. Ce principe couvre notamment les règles issues des Conventions de l'Organisation Internationale du Travail relatives au travail forcé, au travail clandestin, au travail des enfants, à la sécurité des collaborateurs, à l'égalité des chances et à la liberté d'association. Chaque fois que cela est jugé nécessaire et à l'effet de se conformer à ses propres obligations en matière de devoir de vigilance, le Groupe Pierre Fabre s'assure auprès des fournisseurs des engagements qu'ils prennent à ce titre ; si nécessaire, une stipulation du contrat les liant au Groupe Pierre Fabre formalisera ces engagements.

### **3.5 *Identifier et gérer les situations de dépendances réciproques avec les fournisseurs***

Le poids trop élevé d'un client dans l'activité d'une entreprise peut être un facteur de risque en cas d'évolution brutale des volumes de commandes. De ce fait, l'acheteur encourage ses fournisseurs à s'engager sur des actions et des initiatives positives pour son organisation (diversification, internationalisation, digitalisation, amélioration des savoir-faire...).

S'il s'avère nécessaire, le désengagement éventuel d'un fournisseur est anticipé et progressif afin de tenir compte de l'ancienneté des relations avec l'organisation le cas échéant du degré de dépendance, de ses possibilités de se diversifier ou de s'adapter.

Inversement, un fournisseur qui de fait est en situation de monopole peut mettre en risque les approvisionnements ou la réponse aux besoins d'un client. Ce dernier souhaitera alors logiquement une ou plusieurs source(s) d'approvisionnement, ce qui pourra s'exprimer dans le cadre de la négociation, par exemple sous forme de cession de licence normalement rémunérée.

### **3.6 *Enjeux environnementaux et sociétaux***

Les enjeux environnementaux sont intégrés tout au long du processus Achats dans le respect de la politique R.S.E. du Groupe Pierre Fabre. Ainsi, la Fonction Achats veille à apprécier systématiquement l'impact environnemental, sociétal et social de ses activités et décisions et pour cela cherche à :

- Anticiper les problématiques de développement durable en mesurant les impacts environnementaux de la politique Achats,
- Contribuer activement à la mise en œuvre des initiatives engagées par le Groupe en tant qu'entreprise citoyenne au titre de sa politique RSE, et en tenant compte de la double matérialité : matérialité d'impact englobant tous les impacts du Groupe sur ses parties prenantes et matérialité financière permettant d'évaluer les risques et opportunités liés aux enjeux environnementaux et sociétaux de l'entreprise,
- Mesurer l'adhésion de ses fournisseurs autant que ses acheteurs à ladite politique RSE via un engagement avec un leader mondial de la mesure de l'engagement RSE de nos



fournisseurs sur quatre critères : environnement, social et droits humains, éthique et achats responsables. Ces critères RSE occupent un poids significatif dans les étapes du process achat : RFI, RFP, cotation fournisseur, performance annuelle.

Les acheteurs sont objectivés sur le suivi de l'engagement RSE et sont formés/sensibilisés à ces problématiques de sorte qu'ils perçoivent une rémunération cohérente avec l'ensemble des engagements pris en adhérant à cette Charte.

### **3.7 Conditions de paiement**

Le Groupe Pierre Fabre s'engage à respecter les conditions de paiement telles que définies contractuellement ou à défaut telles qu'indiquées dans les Conditions Générales de Vente ou d'Achats, lesquelles devront se conformer strictement aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

## **4. ATTENTES DU GROUPE PIERRE FABRE VIS-A-VIS DE SES FOURNISSEURS**

En complément à la sensibilisation aux principes généraux figurant dans sa Charte éthique, le Groupe Pierre Fabre attend de ses fournisseurs qu'ils s'engagent à :

- Délivrer les produits et/ou services conformément aux prix, délais et niveaux de qualité définis lors des engagements contractuels,
- Développer une politique d'innovation et d'amélioration continue susceptible d'optimiser les avantages compétitifs du groupe Pierre Fabre,
- Adhérer à la politique d'Achats Responsables du Groupe Pierre Fabre, répondre aux demandes d'évaluation R.S.E. du Groupe et assurer la promotion de ladite politique RSE auprès de leurs propres fournisseurs et sous-traitants,
- Adopter une approche la plus transparente possible avec le Groupe Pierre Fabre s'agissant de leurs prix et coûts et de l'évaluation de leur performance, dans le respect des contraintes du droit de la concurrence,
- Traiter le Groupe Pierre Fabre équitablement par rapport à ses concurrents,
- Participer aux différentes évaluations dont le Groupe Pierre Fabre peut être à l'origine et mettre en œuvre les éventuels plans d'actions en découlant,
- Reconnaître que le respect des principes énoncés dans la présente Charte est un élément essentiel de la relation commerciale.
- Alerter le groupe Pierre Fabre si la part de chiffre d'affaires réalisé avec le Groupe Pierre Fabre est à 20% et plus.

Le Groupe Pierre Fabre demande donc à ses fournisseurs de signer la présente Charte,

Engagement fournisseur XXX

Contact fournisseur :

Dénomination :

Cachet de l'entreprise :

Nom du signataire :

Fonction du signataire :

Signature :

Date :

Le fournisseur a la possibilité de joindre des documents détaillant ses actions (chartes, certifications, labels ...).